



Quatorzième session

La Haye, 18-26 novembre 2015

**Rapport sur les mesures adoptées par le Bureau du
Procureur pour économiser deux pour cent sur les crédits
alloués à sa Division des enquêtes dans le budget de 2014***

Résumé analytique

Le présent rapport a été établi à la demande du Comité du budget et des finances qui souhaite être informé des mesures adoptées par le Bureau du Procureur pour économiser deux pour cent sur les crédits alloués aux ressources de la Division des enquêtes en 2014.

Le Bureau du Procureur s'est engagé à réaliser des gains d'efficacité dans le cadre de ses activités d'enquête lors de l'exécution de son budget pour 2014.

Ces mesures ont été mises en œuvre avec succès au cours de l'année 2014 et ont permis de dégager des économies d'un montant de 314 000 euros, soit 2,2 pour cent¹ (par rapport à un objectif de 2 pour cent) des fonds alloués à sa Division des enquêtes dans le budget de 2014. En outre, le Bureau du Procureur a intégré les gains d'efficacité réalisés en 2014 dans son budget pour 2015, ce qui a permis de réduire l'incidence financière sur l'ensemble des ressources nécessaires pour réaliser ses opérations.

* Précédemment publié sous la cote CBF/24/7.

¹ Ces chiffres sont provisoires jusqu'à la clôture des comptes de 2014.

I. Introduction

1. Lors de sa vingt-troisième session, en octobre 2014, le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a demandé au Bureau du Procureur (« le Bureau ») de faire rapport, à sa vingt-quatrième session, sur l'application des mesures adoptées par le Bureau du Procureur pour économiser deux pour cent sur les crédits alloués aux ressources destinées aux enquêtes en 2014.²

II. Contexte

2. En septembre 2013, le Procureur a soumis au Comité le projet de budget du Bureau pour 2014.

3. Dans la section relative au Programme 2300 : Division des enquêtes, le projet de budget du Bureau du Procureur Investigation Division a souligné les objectifs définis par la Division visant à améliorer la qualité et l'efficacité des enquêtes conformément à l'objectif stratégique 1.3.2. de la Cour.

4. S'agissant de cet objectif stratégique spécifique, le Bureau du Procureur a dressé une liste de ses objectifs annuels pour 2014 suivants :

- (a) Mener à terme la première phase d'examen et de validation des normes en matière d'enquêtes ;
- (b) Développer la capacité à mener des cyberenquêtes ;
- (c) Définir et tester un nouveau modèle de présence sur le terrain ;
- (d) Mettre en œuvre la première phase d'un modèle amélioré de contrôle de la qualité ; et
- (e) Recenser et réaliser des gains d'efficacité en procédant à un examen des processus

5. Le tableau récapitulatif des objectifs annuels du Bureau du Procureur pour 2014 a fixé l'objectif visé au titre du point e) ci-dessus à deux pour cent du budget total alloué aux activités d'enquête.

6. Eu égard à cet engagement, le projet de budget du Bureau du Procureur pour 2015 a intégré à la fois les économies dégagées en 2014 ainsi que d'autres économies, réduisant ainsi le montant total nécessaire pour réaliser ses activités³.

7. Compte tenu de la charge de travail du Comité, le Procureur et son équipe se sont limités à présenter au cours des réunions que le Comité a tenues i) les difficultés auxquelles le Bureau va faire face en 2015 et la corrélation entre ces obstacles et l'augmentation nécessaire dans le budget qui a été soumise⁴ et ii) les nouvelles techniques d'enquête mises en œuvre concrètement dans les affaires traitées par le Bureau en vertu de son Plan stratégique (2012-2015).

8. Parmi les autres recommandations adressées à la Cour, le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session a demandé au Procureur de faire rapport officiel lors de la vingt-quatrième session du Comité sur la façon dont les mesures pour économiser deux pour cent sur les crédits alloués aux ressources destinées aux enquêtes en 2014 ont été mises en œuvre⁵.

9. Au cours des réunions avec le Groupe de travail de La Haye en novembre, le rapport du Comité a servi de document de base pour analyser le projet de budget pour 2015. Les recommandations incluses dans le rapport ont fait l'objet d'un examen approfondi entre le Groupe de travail de La Haye et les responsables de la Cour.

² Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, treizième session, New York, 8-17 décembre 2014 (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 95.

³ Documents officiels ... treizième session ... 2014 (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie A, paragraphes 223-225.

⁴ Notamment les deux nouvelles enquêtes en cours dans la situation en République centrafricaine, qui ont augmenté la charge de travail du Bureau du Procureur et ont amené la Cour à examiner à nouveau le premier projet budgétaire et à demander une enveloppe budgétaire supplémentaire.

⁵ Documents officiels ... treizième session ... 2014 (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 95.

10. Le Bureau du Procureur a saisi cette occasion pour présenter aux membres du Groupe de travail de La Haye la liste des mesures mises en œuvre en 2014 pour économiser deux pour cent sur les crédits alloués aux ressources destinées aux enquêtes qui étaient prêtes au moment de la vingt-troisième session du Comité mais qui, pour les raisons indiquées au paragraphe 7, ne pouvaient faire l'objet d'un examen formel. La liste figure dans la section suivante du présent rapport.

III. Mesures adoptées par le Bureau du Procureur en 2014

11. L'enveloppe budgétaire totale approuvée en 2014 pour le Programme 2300 : Division des enquêtes s'élevait à 14,3 millions d'euros. L'objectif de deux pour cent d'économies représentait donc 286 000 euros.

12. Le Bureau du Procureur a mis en œuvre plusieurs mesures dans différents domaines d'action de la Division des enquêtes. Le tableau suivant présente les économies réalisées dans chaque domaine.

<i>Domaine d'action</i>	<i>Montant des économies</i>
Réduction de la fréquence des réunions de direction de la Division des enquêtes	35 000 euros
Réduction et réorganisation des réunions relatives à la sécurité	18 000 euros
Amélioration du processus de coordination des témoins	34 000 euros
Modification du déploiement sur le terrain	37 400 euros
Simplification du processus de gestion des congés	6 840 euros
Amélioration de la soumission des plans de mission	47 000 euros
Recrutement par vidéo-conférence plutôt que par entretiens en tête à tête	51 000 euros
Réduction du coût des programmes de formation spécialisée	85 000 euros
Total	314 240 euros

13. Au total, les économies dégagées représentent 2,2 pour cent des crédits alloués aux ressources destinées aux enquêtes du Bureau et sont par conséquent supérieures à l'objectif visé.

14. Les ressources humaines qui ont été dégagées suite à la mise en œuvre de ces mesures ont été redéployées au sein de la Division pour combler certaines carences de ressources dans les activités essentielles et mettre en œuvre les exigences du nouveau plan stratégique du Bureau du Procureur.

15. Il a été tenu compte des gains d'efficacité obtenus en 2014 lors de la soumission des demandes formulées dans le projet de budget-programme pour 2015. Une réduction de 100 000 euros a ainsi été dégagée dans le budget alloué au titre des voyages pour 2015⁶.

IV. Conclusion

16. Le Bureau du Procureur est pleinement conscient et sensible aux contraintes budgétaires auxquelles font face les États et reste attaché à une gestion financière judicieuse et responsable et à l'utilisation responsable des ressources qui lui sont allouées par l'Assemblée. S'agissant de l'utilisation des ressources, toutes les divisions, les sections et les unités du Bureau ont adopté une approche raisonnée et continueront à mettre en œuvre les mesures adoptées.

⁶ Documents officiels ... treizième session ... 2014 (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie A, paragraphe 224.